



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Conseil communal a arrêté la date de l'élection complémentaire afin de repourvoir le siège vacant suite au départ d'Alain Ribaux

Élection complémentaire fixée au 22 septembre

Une élection complémentaire sera organisée le 22 septembre prochain afin de repourvoir le siège vacant au Conseil communal de la Ville de Neuchâtel à la suite de l'élection d'Alain Ribaux au Conseil d'Etat. Les partis politiques ont jusqu'au lundi 5 août à midi pour déposer les listes des candidates et des candidats.

Conformément au système de la représentation proportionnelle, en vigueur depuis les élections communales de 2004 en ville de Neuchâtel, le siège devenu vacant à la suite du départ d'Alain Ribaux revenait aux suppléant-e-s de la liste libérale-radical. Mais les «viennent-ensuite» ayant renoncé à l'occuper, il doit être procédé à une élection complémentaire.

Le Conseil communal a arrêté la date du 22 septembre pour l'élection complémentaire, après consultation des partis représentés au Conseil général. Aux termes de la loi cantonale sur les droits politiques, l'élection aura lieu à la majorité relative dès lors qu'un seul siège est vacant.

Le dépôt des listes des candidates et des candidats à la Chancellerie communale est, lui, fixé au lundi 5 août à midi.

Neuchâtel, le 4 juin 2013

Chancellerie communale

Renseignements complémentaires: Bertrand Cottier, vice-chancelier, ☎ 032 717 72 21, courriel : bertrand.cottier@ne.ch